



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Développement web et mobilité

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Développement web et mobilité. 2017, Université d'Orléans. hceres-02028218

**HAL Id: hceres-02028218**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028218>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Développement web et mobilité

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences, ingénierie

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle Réseaux et télécommunications spécialité *Développement web et mobilité* est portée par le département informatique de l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Orléans, avec la participation du Collegium sciences et technologie et du département informatique de l'Université d'Orléans.

Cette licence professionnelle a pour objectif la formation de professionnels en informatique qui pourront travailler en tant qu'assistant dans les domaines des réseaux informatiques et du développement web. Ces professionnels seront capables de concevoir et développer des sites web et d'applications mobiles et distribuées. Les attributions de ces professionnels incluent aussi l'étude et la mise en place de systèmes de sécurité, notamment dans le cas des sites web développés et des réseaux informatiques qui les supportent. Les métiers visés incluent les postes de développeur et administrateur d'applications web, d'assistant architecte réseau, d'assistant architecte de systèmes d'information, mais aussi d'assistant chef de projet internet.

La formation est ouverte en formation initiale classique et par apprentissage, mais aussi en formation continue classique et par contrat de professionnalisation. Environ 40-50 % des effectifs sont inscrits en mode par alternance. La formation accepte aussi des candidatures en validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels (VAP).

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques sont clairs (notions de réseaux, système et arithmétique pour la sécurité et le cryptage) ainsi que les objectifs professionnels (maîtrise des technologies de développement web et mobile). Ces objectifs sont transcrits en termes de compétences attendues : gestion de projet, développement logiciel, environnement de développement, communication, développement personnel. Le programme est cohérent et constamment remis en question afin de mieux répondre aux exigences du domaine.</p> <p>Ces compétences et connaissances sont en adéquation avec l'intitulé de la spécialité et compatibles avec les métiers indiqués dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).</p>
Organisation
<p>La formation est structurée autour de 9 unités d'enseignement (UE) permettant une spécialisation graduelle des étudiants : une UE de consolidation (UE1) qui propose deux parcours selon le niveau technique de l'étudiant, puis une UE de culture générale, cinq UE techniques cœur de métier et deux UE pour le stage et le projet tuteuré. L'ensemble des cours est dispensé à l'IUT d'Orléans.</p>

<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>C'est la seule licence professionnelle en informatique sur le site d'Orléans. Le dossier cite d'autres licences professionnelles dans l'université (sur le site de Châteauroux, par exemple), dans la ComUE Léonard de Vinci ou bien en région parisienne mais celles-là ne semblent pas être en concurrence sur la thématique ou alors se trouvent trop éloignées géographiquement (par exemple Blois, La Rochelle ou la région parisienne).</p> <p>Au niveau local et régional, la formation s'appuie sur la collaboration de plusieurs entreprises qui interviennent dans la formation ou qui la soutiennent avec des stages et des contrats d'alternance. Une convention de partenariat avec une entreprise nationale (CGI, Commerce de gros et international) a été signée en 2015.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>Le pilotage de la formation est assuré par une équipe d'enseignants en informatique de l'IUT d'Orléans et d'autres composantes de l'Université d'Orléans (7 enseignants parmi les rangs de professeur, maître de conférences ou de professeur agrégé) et aussi quelques collaborateurs externes (10 intervenants dont ingénieurs de l'université ou du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et professionnels issus du monde de l'entreprise). L'équipe de pilotage compte aussi d'autres collaborateurs parmi le personnel de l'université (ingénieurs, secrétaires) qui s'occupent de la gestion du parc informatique ou des procédures administratives (conventions de stage, apprentissage). L'équipe pédagogique s'appuie sur l'équipe de formation pour l'organisation et l'encadrement. Il n'y a pas de réunions formalisées.</p> <p>En ce qui concerne les enseignants issus du monde de l'entreprise, ils interviennent pour près de 40 % du volume horaire total et majoritairement dans des UE technique liées à leurs métiers d'activité. Les tableaux fournis ne détaillent pas la répartition entre les groupes mais seulement le volume total d'heures.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Sur la période couverte, les effectifs sont en hausse, atteignant une cinquantaine d'étudiants inscrits.</p> <p>Autour de 40 % des étudiants sont inscrits en formation par alternance (formation initiale par apprentissage ou formation continue avec contrat de professionnalisation). Il y a une volonté affichée d'arriver à un partage égal entre formation classique et alternance. La formation reçoit aussi des étudiants en formation continue (reprise d'étude) et a délivré quelques VAE/VAP sur la période.</p> <p>Le taux de réussite est globalement satisfaisant mais selon les années est un peu bas, avoisinant les 80 % seulement.</p> <p>Les enquêtes d'insertion professionnelle indiquent un taux d'insertion professionnelle autour de 70-75 % des répondants, mais il n'y a pas de précision sur les postes occupés. Les enquêtes indiquent un certain nombre de diplômés en recherche d'emploi (pas plus de 10 %). Autour de 25-30 % des diplômés optent pour la poursuite d'études, mais cela se fait essentiellement en dehors de l'établissement.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>Il n'y a pas de lien particulier avec la recherche au-delà de la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Le dossier ne mentionne pas si les thématiques de la formation correspondent aux domaines de recherche des enseignants-chercheurs impliqués.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Les objectifs de la formation sont très liés à la professionnalisation, avec des modules spécifiques à la vie de l'entreprise. De même, la présence de l'alternance favorise le contact avec le monde de l'entreprise. Le dossier et les comptes rendus des conseils de perfectionnement indiquent une réflexion sur les contenus afin de les maintenir à jour et mieux cibler des domaines clés de la formation.</p> <p>Il n'y a pas de certification professionnelle proposée. Les contacts avec les milieux socio-économiques sont fréquents grâce aux intervenants extérieurs et au stage en entreprise. Cependant, il n'y a pas de dispositif spécifique mis en place pour l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant.</p> <p>La fiche RNCP donne des informations précieuses sur les métiers cibles, les compétences acquises et les emplois types.</p>

<b>Place des projets et des stages</b>
<p>La formation contient plusieurs mini-projets intégrés à leurs modules en plus du projet tuteuré et du stage de fin d'études. Le projet tuteuré a une durée de 120 heures pour les étudiants en formation classique et 105 heures pour les étudiants en alternance. Ceci est insuffisant et doit être corrigé pour être conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 qui délimite le projet tuteuré à 25 % du volume global des heures hors stage alors que la formation compte 370 heures de cours.</p> <p>Le dossier indique l'obligation d'un stage de 16 semaines minimum, or cette durée correspond au maximum autorisé par l'arrêté du 17 novembre 1999, il faut faire attention à ne pas la dépasser.</p> <p>Le suivi des étudiants en stage est assuré par un tuteur enseignant avec visite dans l'entreprise. Ce dispositif s'applique également aux alternants qui sont suivis toute l'année. L'évaluation du stage se fait grâce à un rapport écrit, une soutenance orale et une note communiquée par l'entreprise.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>La mobilité entrante est assurée notamment avec des dossiers issus de pays couverts par les programmes Campus France ou MexProtec (partenariat avec le Mexique), mais le nombre d'étudiants étrangers est assez réduit (1-2 en général, 5 en 2013-2014). La mobilité sortante est exceptionnelle, se faisant essentiellement grâce à des stages à l'étranger.</p> <p>Les cours en langue étrangère sont effectués en anglais. Aucune information sur l'éventuelle préparation à des certifications n'est fournie.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Le recrutement se fait notamment parmi les étudiants issus des DUT (Diplôme universitaire de technologie) et BTS (Brevet de technicien supérieur) (85-90 % des effectifs), avec des candidats issus essentiellement du bassin orléanais (juste quelques étudiants viennent d'autres départements, parfois éloignés). On observe une inversion sur la composition des effectifs, le ratio DUT/BTS passant de 1/4 en 2011 à 3/2 en 2015. On observe aussi la présence de quelques étudiants de seconde année de licence généraliste ainsi que des étudiants en formation continue et quelques dossiers VAE/VAP. Le dossier ne mentionne pas les modalités de recrutement (dossier, entretien, etc.). Environ 10 % d'étudiants viennent d'autres formations ou des recrutements à l'étranger (origine non indiquée).</p> <p>De manière globale, le taux de pression est relativement faible (juste un peu plus de deux candidats par poste), avec une variation importante selon la formation d'origine des étudiants (2/1 pour les DUT, 2,5/1 pour les BTS et 4/1 pour les autres candidats). Cela ne semble pas encore affecter la qualité du recrutement ou le taux de réussite.</p> <p>Une UE au début de l'année permet la mise à niveau des étudiants grâce à deux parcours différents selon leurs connaissances techniques. Le dossier n'explique aucun autre mécanisme spécifique d'orientation ou d'aide à la réussite.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'enseignement se fait exclusivement en présentiel. Un calendrier fait pour les étudiants en alternance est joint au dossier mais rien n'est indiqué concernant le groupe en formation classique.</p> <p>Les activités de la formation reposent essentiellement sur du développement informatique. Les étudiants disposent d'un parc informatique important (200 machines) et d'équipements portables (tablettes) pour les projets de développement mobile.</p> <p>Un environnement de travail numérique est mis à disposition par l'université, et complété par des sites web des enseignants ou des sites web développés pour la gestion de la formation. Des outils d'hébergement de code et de travail collaboratif sont aussi utilisés.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>L'évaluation se fait sur la base du contrôle continu avec une grande liberté donnée à l'enseignant. Les modalités de délivrance des ECTS (european credit transfer system) suivent les règles imposées par l'arrêté de la licence professionnelle. Le jury est composé par les enseignants-chercheurs responsables du pilotage de la formation. Le jury pour le rapport de stage est constitué du tuteur enseignant, d'un autre enseignant et du représentant de l'entreprise.</p>

<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
Le dossier ne mentionne aucun mécanisme spécial de suivi des compétences sauf le cahier de l'apprenti imposé aux étudiants en alternance.
<b>Suivi des diplômés</b>
Des enquêtes nationales à 30 mois ou internes à 12 mois offrent une vue sur le taux de poursuite en études, d'emploi ou de recherche d'emploi, dont le dossier fait l'effort de leur analyse. On peut toutefois remarquer que le nombre de répondants n'est pas très important (40 % pour les enquêtes nationales, 60 % pour les enquêtes internes) et donc que ces chiffres peuvent être trompeurs. De plus, le dossier ne détaille pas le type d'emploi occupé par les diplômés. Les modalités de l'enquête interne ne sont pas non plus détaillées.
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Un conseil de perfectionnement composé d'enseignants-chercheurs, d'intervenants extérieurs, d'étudiants et d'anciens diplômés se réunit une fois par an. Le dossier inclut un compte rendu d'un conseil de 2014 où sont discutés des sujets tels que la reconfiguration de certains modules ou la possibilité de séparer la formation en deux parcours (l'un web, l'autre mobile).</p> <p>Des expériences pour l'évaluation de la formation par les étudiants ont été mise en place depuis 2012, en passant du support papier à l'utilisation de la plate-forme Moodle. Le résultat de ces évaluations (taux de réponse de l'ordre de 50 %) est examiné notamment en conseil de perfectionnement. Un exemple de modification d'enseignement découlant des résultats de l'évaluation est présenté.</p> <p>Les modalités de réalisation de l'autoévaluation de la formation ne sont pas présentées. En revanche, la synthèse de l'autoévaluation permet de bien dégager les points forts et les pistes d'amélioration.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Augmentation des effectifs et diversité du recrutement.
- Équipe pédagogique très impliquée dans le pilotage de la formation.
- Nombre important et stable d'alternants.
- Bon positionnement dans l'environnement professionnel régional et vis-à-vis d'autres licences professionnelles dans le domaine.
- Présence d'une UE de remise à niveau permettant d'accueillir un large public.

### Points faibles :

- Volume insuffisant pour les heures de projet tuteuré en alternance.
- Taux de réussite assez bas.
- Taux de poursuite d'études important pour une formation destinée à l'insertion professionnelle immédiate.
- Suivi des diplômés insuffisant : pas assez de répondants aux enquêtes, absence d'informations sur le type d'emploi occupé, délai pour l'obtention du premier emploi, etc.

### Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Développement web et mobilité* est une formation qui fonctionne plutôt bien, avec de la diversité et une bonne répartition entre la formation classique et celle par alternance. La formation a su se différencier des autres licences professionnelles à dominante informatique de la région en proposant une voie de spécialisation originale.

Le taux de poursuite d'études est à surveiller. De même, il faut conforter et formaliser le suivi des diplômés.

Il faudrait surveiller le volume des heures de la formation (360 heures, un peu bas par rapport à d'autres formations mais encore tolérable) et surtout le nombre d'heures de projet tuteuré des alternants (seulement 80 heures, trop peu par rapport à la règle des 25 % dictée par l'arrêté du 17 novembre 1999).

Par rapport à la précédente évaluation, un effort a été fait pour bien positionner la spécialité dans son environnement. Il semble également que les objectifs aient évolué, comme par exemple l'ajout de la dimension mobilité.



# Observations de l'établissement



Pas d'observation pour la mention

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> juin 2017

Le Président

Ary Bruand